

CONSTITUTION DE PATRIMOINE

Pour des investissements réalisés dans l'immobilier résidentiel NEUF

Nue-Propriété

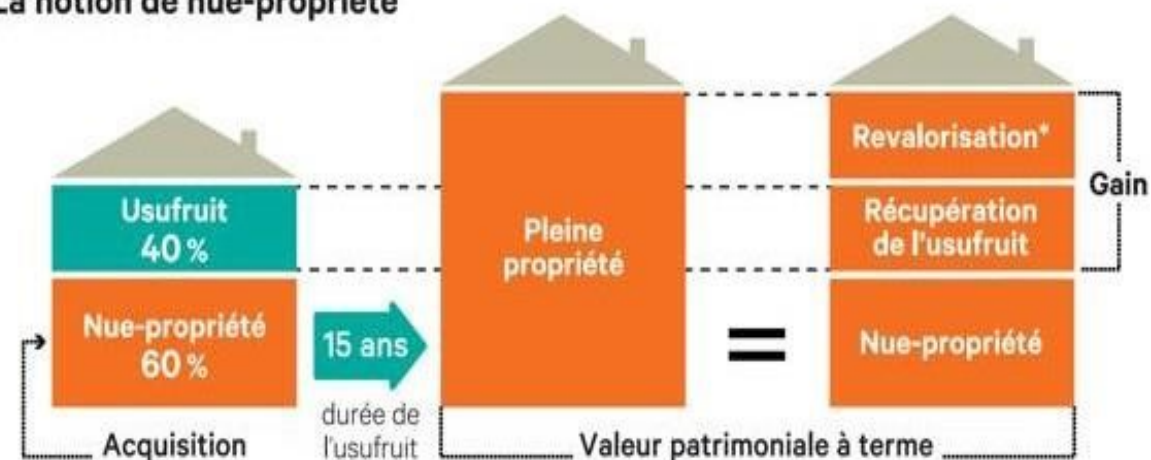
Le prix du bien, réduit de 30% à 40% par rapport à sa valeur en pleine propriété, ce qui constitue un fort levier d'investissement

Les intérêts d'emprunt sont déductibles des revenus fonciers existants

La nue-propriété n'entre pas dans l'assiette de l'IFI et est hors plafonnement global des niches fiscales, et pas de prélèvements sociaux

La taxe foncière est à la charge de l'usufruitier

La notion de nue-propriété



*EN CAS DE HAUSSE DES PRIX DE L'IMMOBILIER

• LES ÉCHOS • / IDÉ / SOURCE : NUE-PRO SELEC